

Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

Le sauveteur secouriste du travail (SST) est un salarié de l'entreprise. Son rôle est de porter les premiers secours à toute victime d'un accident du travail ou d'un malaise, mais aussi d'être acteur de la prévention dans son entreprise.

Compétences visées

- Maîtriser les conduites à tenir et les gestes de premiers secours ;
- Savoir qui et comment alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ;
- Repérer les situations dangereuses dans son entreprise et savoir à qui et comment relayer ces informations ;
- Participer à la mise en œuvre d'actions de prévention et de protection

Matériel Pédagogique :

- Mannequins adulte, enfant, nourrisson. Avec peaux de visage individuelles
- DAE de formation avec accessoires
- Matériels sécurisés pour les mises en situations.
- Plan d'intervention SST / Plan Action de Prévention
- Matériel d'entretien des mannequins et consommables

Qualification du formateur :

Titulaire du certificat de « Formateur SST » Valide

Méthodes et Moyens pédagogiques :

Evaluation continue théorique et pratique
Exposés didactiques, discussions de groupe, exercices pratiques, cas concrets d'apprentissage,

Public visé :

Tout salarié peut devenir SST, sans prérequis particulier.

La formation est accessible au public en situation de handicap



Durée minimum :

14 heures de formation en présentiel

Effectif :

4 pers minimum à 10 perso maximum

Mode de validation :

La réussite aux évaluations mises en œuvre pendant cette formation permet d'obtenir le certificat de sauveteur secouriste du travail.

Ce certificat, délivré par le réseau Assurance maladie Risques professionnels / INRS, est valable au niveau national pour une durée de 24 mois. (Ce certificat pour rester valable, impose une formation MAC SST, au minimum, tous les 24 mois (selon les textes en vigueur))

Référence réglementaire :

Articles R 4224-16 du code du travail & document de référence en vigueur de l'INRS (V8-01/2021)

Covid 19

Matériel de désinfection

Evaluation Certificative de la formation

L'évaluation certificative en 2 épreuves

Epreuve 1 : à partir d'une mise en situation d'accident du travail proposée par le formateur, le candidat devra montrer sa capacité à mettre en œuvre les compétences lui permettant d'intervenir efficacement face à la situation proposée.

Epreuve 2 : le candidat répondra à un questionnaire simple portant sur ses compétences en matière de prévention.

DETAIL DU PROGRAMME
(Document de référence SST – V8-01/2021)

DOMAINE DE COMPETENCES 1
Intervenir face à une situation d'accident du travail

1. Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise

- 1.1. Identifier le cadre juridique du rôle du SST
- 1.2. Délimiter son champ d'intervention en matière de secours

2. Protéger de façon adaptée

- 2.1. Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations
- 2.2. Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées
- 2.3. Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même

3. Examiner la victime (*guide des données techniques - V3.06/2019*)

- 3.1. Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée
- 3.2. Reconnaître les autres signes affectant la victime
- 3.3. Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre

4. Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime

- 4.1. Définir les différents éléments du message d'alerte
- 4.2. Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
- 4.3. Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même

5. Secourir la victime de manière appropriée

- 5.1. Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer
- 5.2. Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques
- 5.3. Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin

1. DOMAINES DE COMPETENCES 2

2. Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

6. Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

- 6.1. S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise
- 6.2. Se positionner comme un des acteurs de la prévention dans son entreprise

7. Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail

- 7.1. Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées
- 7.2. Déterminer des risques et leurs dommages potentiels

8. Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

- 8.1. Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement
- 8.2. Déterminer des risques et leurs dommages potentiels
- 8.3. Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée